

La présidente

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS  
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 6 avril 2022

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE DE CONSEILS OU AVIS METHODOLOGIQUES – ARTICLE L.121-1

- **Mise en compatibilité du PLU de CARENTAN-LES-MARAIS, à l’occasion du projet mémoriel « Hommage aux Héros » (50)** : Laurent DEMOLINS, garant de la concertation préalable sur le projet de construction du complexe touristique « Hommage aux héros » à Carentan-les-Marais, est désigné pour conseiller la commune sur la concertation relative à la mise en compatibilité de son Plan Local d’Urbanisme (PLU), à l’occasion de ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Plan de stationnement de la ville d’ARCUEIL (94)** : Nathalie DURAND est chargée d’émettre un avis à caractère méthodologique relatif à la construction et au suivi de la concertation sur le projet de refonte du plan de stationnement de la ville d’ARCUEIL.  
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-II

- **Projet de production d’aciers électriques à MARDYCK (59)** : la CNDP décide d’organiser une concertation préalable. Anne DUBOSC et Anne-Marie ROYAL sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de corridor Est-Ouest de tramway CAEN-LA-MER NORMANDIE (14)** : la CNDP décide d’organiser une concertation préalable. Bruno BOUSSION et Rémi WACOGNE sont désignés garants de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Complexe touristique à visée mémorielle « Hommage aux Héros » à Carentan-les-Marais (50)** : Laurent DEMOLINS est désigné garant de la concertation préalable sur le projet de construction d’un complexe touristique à visée mémorielle « Hommage aux Héros ».  
[Consulter la décision](#)

- **Projet de nouvelle unité de valorisation énergétique de LIMOGES et de réseau de chaleur « centre-ville » de LIMOGES (87) :** Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'installation de stockage de déchets dangereux à HERSIN-COUPIGNY (62) :** Jean-Raymond WATTIEZ est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de service Est-Ouest ARCACHON-LIBOURNE et halte de Talence Médoquine (33) :** Walter ACCHIARDI et Denis SALLES sont désignés garants de la concertation préalable de ce projet qui s'inscrit dans une approche globale dite « ambition de RER métropolitain » bordelais.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de service Nord-Sud SAINT-MARIENS–LANGON (33) :** Walter ACCHIARDI et Denis SALLES sont désignés garants de la concertation préalable de ce projet qui s'inscrit dans une approche globale dite « ambition de RER métropolitain » bordelais.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de service Ouest-Nord-Ouest MACAU-BORDEAUX (33) :** Walter ACCHIARDI et Denis SALLES sont désignés garants de la concertation préalable de ce projet qui s'inscrit dans une approche globale dite « ambition de RER métropolitain » bordelais.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de modification du Schéma d'Aménagement Régional de GUYANE :** Maryse GAUTHIER est désignée garante de la concertation préalable de ce projet avec Jean-Claude MARIEMA désigné le 2 mars 2022.  
[Consulter la décision](#)

## I. CONSEIL OU AVIS METHODOLOGIQUE

- **Concertation nationale sur le système énergétique de demain :** La CNDP émet des recommandations relatives à la coordination du calendrier et des modalités de participation du public entre d'une part le débat public sur le projet de création des deux premiers réacteurs nucléaires EPR2 à PENLY, et d'autre part, la concertation sur le système énergétique global ; elle rappelle que les conclusions du débat public « réacteurs nucléaires EPR2 » doivent contribuer à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires prévues en matière de politique énergétique.  
[Consulter l'avis](#)
- **Projet d'élaboration d'une charte de la participation citoyenne à RENNES (35) :** Karine BESSES est chargée d'émettre un avis à caractère méthodologique relatif au projet d'élaboration d'une charte de la participation citoyenne pour RENNES métropole.  
[Consulter la décision](#)

## II. DEBAT PUBLIC

- **Projet de construction de deux réacteurs nucléaires « EPR2 » sur le site de Penly, dans le cadre de la proposition de programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France d'EDF (16) :** Michel BADRE est désigné président de la commission particulière en charge de l'animation de ce débat public.  
[Consulter la décision](#)

### III. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de Programme K6 – Modernisation de la cimenterie de LUMBRES** : le dossier de concertation proposé par le maître d’ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d’ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 25 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

[Consulter la décision](#)

### IV. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée** : la CNDP émet un avis constatant que les responsables du projet, le ministère de la Transition écologique et RTE, ont bien abordé tous les sujets soulevés dans le compte rendu et le bilan du débat public. L’avis précise les points pour lesquels les réponses restent à préciser ou à prendre en compte. Ces points concernent pour l’essentiel le calendrier annoncé de réalisation du projet, la prise en compte des données environnementales, et la localisation des futurs parcs éoliens. La CNDP recommande que les modalités de la concertation ne se limitent pas aux instances dépendantes du Conseil maritime de façade, afin que le grand public soit pleinement associé aux principales décisions telles que la rédaction du cahier des charges de l’appel d’offres. Elle recommande également que soient apportées des précisions sur le calendrier des études environnementales sur les quatre zones, destinées à « caractériser précisément l’état actuel de l’environnement ».

Dominique de LAUZIERES, Antoine LANDEAU et Arthur LAUNEAU sont désignés garante et garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique sur ce projet.

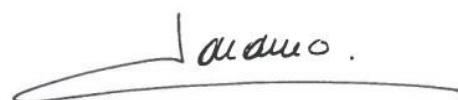
[Consulter la décision](#)

[Consulter l’avis](#)

### V. INFORMATION DU PUBLIC JUSQU'A L'APPROBATION DU PLAN

- **Projet de cinquième édition du plan national de gestion des matières des déchets radioactifs** : conformément à la mission de la CNDP décrite au II de l’article L.121-1 du code de l’environnement, Isabelle BARTHE et Philippe QUEVREMONT sont chargés de veiller au respect des bonnes conditions d’information du public jusqu’à l’approbation du projet de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO